



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 12 juin 2018

Présidence de Mme Marlène Voutat, présidente

**Le Conseil communal de Lausanne**

*décide :*

**que le Bureau du Conseil communal pour 2018–2019**

**est composé comme il suit :**

Président:	Valéry	BEAUD	Les Verts.
Scrutateurs :	Quentin	BEAUSIRE	soc.
	Sandrine	SCHLIENGER	UDC
Première vice-présidente :	Eliane	AUBERT	PLR
Seconde vice-présidente :	Thanh-My	TRAN-NHU	soc.
Scrutateurs suppléants :	Anne	BERGUERAND	Les Verts
	Jacques-Etienne	RASTORFER	Soc.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 12 juin 2018

Présidence de Mme Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/16 de la Municipalité, du 26 avril 2018 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver les comptes de 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018,
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » ;
3. d'adapter l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement de la manière suivante :

*«Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage ».*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 12 juin 2018

Présidence de Mme Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/18 de la Municipalité, du 3 mai 2018 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>Charges de Fonctionnement</i>	<i>Revenus de fonctionnement</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>-73'185'500.00</u>	<u>+72'978'800.00</u>
		<i>Recettes</i>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>+489'400.00</u>	<u>-100'600.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 12 juin 2018

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Sandra Pernet et consorts « *Deal de rue: et que fait-on pour notre jeunesse ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les mesures destinées à protéger les enfants et les jeunes lausannois du deal de rue, notamment dans les quartiers particulièrement touchés par cette problématique, et à les sensibiliser aux effets et conséquences de la consommation de drogues. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>e</sup> séance du mardi 12 juin 2018

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Johann Dupuis et consorts « *Gestion du deal de rue : la municipalité n'apprend-elle donc rien de ses erreurs passées ?* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :